# **Projet éducatif**

## École primaire du Val-de-Grâce

## 2018-2022



## Élaboré par un comité de pilotage composé de :

Sophie Daigle-Turmel, Isabelle Lefebvre, Josée Vachon, Bianca Beauregard, Sophie Béliveau, Daniel Guay (enseignants), Audrey Lauzon (technicienne en service de garde), Marjorie Moffat-St-Pierre, Janie Gauvin (techniciennes en éducation spécialisée) et Caroline Brodeur (parent et présidente du conseil d'établissement).

Présenté et adopté au conseil d'établissement le : 17 juin 2019

## Le projet éducatif

### **Table des matières**

1.	But et définition du projet éducatif
2.	Valeurs retenues pour l'élaboration du présent projet éducatif
3.	Encadrements légaux
4.	Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif
5.	Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif
6.	Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)
7.	Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite
8.	Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement
9.	Transmission et diffusion du projet éducatif
10.	Mise en œuvre et suivi du projet éducatif
11.	Reddition de compte du projet éducatif

#### 1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

#### 2. Valeurs retenues pour l'élaboration du présent projet éducatif

Respect: Sentiment qui porte à traiter quelqu'un avec égards, estime et considération.

**Effort et persévérance :** Mobilisation volontaire en vue d'atteindre ses objectifs. Tenir à ce que l'on veut, croire en ses forces, s'engager malgré ses difficultés jusqu'à l'atteinte de ses objectifs. **Sécurité :** Offre d'un milieu de vie favorisant un sentiment de tranquillité, d'assurance, de confiance et de protection face au danger.

Estime de soi : Sentiment de confiance et de foi en ses capacités de réussir. L'estime est liée à la conscience de sa valeur personnelle avec ses forces et limites; il s'agit donc d'avoir une vision réaliste et positive de soi-même.

#### 3. Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
  - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
  - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
  - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
  - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
  - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37);
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);

- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

#### 4. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif (LIP, article 74)

Le comité de pilotage a été formé des membres du conseil d'école et de la présidente du conseil d'établissement, de la technicienne en service de garde ainsi que d'un membre du personnel de soutien (TES.) Tous les membres de l'équipe-école ont été consultés régulièrement, au moyen de l'ajout d'un point statutaire aux rencontres mensuelles. Ces membres ont également été sollicités pour répondre préalablement au sondage au sujet des valeurs à prioriser dans notre école ainsi qu'à celui portant sur les éléments importants à considérer à notre école.

La gestion collaborative repose sur le travail d'équipe. **« Se concerter, c'est mettre en action, de façon concrète, la collaboration. »** Elle vise la recherche de consensus. C'est la démarche que nous avons préconisée pour l'élaboration du projet de l'école.

#### 5. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif (LIP, article 74)

Les organismes suivants ont été sondés par le biais d'un sondage numérique en février 2019.

- Les élèves
- Les parents d'élèves
- Les membres du comité intermunicipal (qui gèrent l'entente avec les loisirs)
- Les membres du conseil d'établissement (point statutaire aux rencontres) ainsi que notre commissaire
- Le CPE La Pleine Lune d'Eastman
- Le service alimentaire de l'école (parents d'un élève fréquentant l'école, ainsi que leur employé)
- Les intervenants sociaux, ainsi que l'infirmière, qui gravitent autour de l'école (partenaires du CSSS)

Nous avons obtenu 89 réponses à notre sondage. Le produit des réflexions et le présent document ont été présentés successivement au comité de pilotage, à l'équipe-école ainsi qu'au conseil d'établissement, au fur et à mesure de la rédaction.

# 6. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe) (LIP, article 97.1)

Située en milieu rural entre montagnes, lacs et forêts, notre école bénéficie d'un emplacement géographique idéal permettant de bonifier nos activités éducatives. La clientèle de l'école est actuellement classée dans le rang décile 7 de l'IMSE. Elle était auparavant classée dans le rang décile 9 en 2016-2017 et en 2017-2018. C'est donc dire que notre clientèle est moyennement défavorisée, mais plus près de la défavorisation, caractérisée par des rangs déciles 8, 9 et 10. En

fait, on constate une mixité de clientèle, allant de défavorisée à aisée. Certaines familles reçoivent l'aide de banques alimentaires, de fondations et de l'école pour répondre aux besoins de base des élèves. En majorité, les élèves grandissent dans des familles de classe moyenne ou aisée.

L'école fait partie d'une entente intermunicipale visant l'utilisation de ses locaux afin de permettre l'organisation des loisirs. L'école bénéficie d'un montant par élève que verse chacune des cinq municipalités visées par l'entente. Ce montant est réinvesti régulièrement pour mener les activités ou procéder à l'achat de matériel pour favoriser les saines habitudes de vie. L'école peut également utiliser gratuitement les installations sportives du parc municipal et de la bibliothèque. On peut dire que l'école est très bien appuyée par le milieu communautaire.

Voici les principaux éléments soulevés par l'équipe-école en janvier 2018, lors d'une rencontre de préparation au plan stratégique de la commission scolaire :

# Bilan du plan stratégique 2010-2015 - Quels éléments ont eu une incidence sur nos résultats?

- Intervention précoce réalisée au préscolaire et au 1<sup>er</sup> cycle (tôt dans le parcours scolaire)
- Développement de référentiels communs ex. : stratégies en lecture/écriture/mathématique
- Aide adaptée aux élèves en difficulté
- Façons différentes d'enseigner aux élèves (répondre aux styles d'apprentissage)
- Orthopédagogie en bas âge
- Questionnement sur la pédagogie : des pratiques probantes
- Technologie de l'information (TNI, applications en ligne, tablettes, etc.)
- Enseignement différencié
- Milieu de vie / sécurité / activités de plein air
  - → rassemble toute l'école
    - → plan pour contrer la violence
- Collaboration dans l'école ⇒ sentiment de bien-être chez les adultes
  - → partage / bienveillance

# Quels sont les bons coups réalisés au cours des sept dernières années ?

- Amélioration de l'immeuble (stationnement avant, cours d'école jeux extérieurs, travaux de réaménagement de deux classes à l'été 2017
- Augmentation et amélioration du parc informatique

- Rang décile de défavorisation / ratio pour donner des résultats
- Mesures budgétaires « Partir du bon pied »
- Politique de formation proactive de la CS (notamment en orthopédagogie)
- Relation avec les professionnels attitrés à l'école
- Profils au 3<sup>e</sup> cycle (art dramatique, basket, robotique)
- Groupes adaptés en 1<sup>re</sup> secondaire (La Ruche)
- Collaboration avec les partenaires (CSSS)
- Énorme banque de livres de lecture et de logiciels de lecture (anglais)

#### Quels sont les éléments

- que nous aurions avantage à améliorer?
- que nous aurions avantage à mettre en place?
  - Élaborer un plan pour les garçons, ateliers, approches, activités
  - Rechercher de nouvelles approches qui motivent les garçons ⇒ objectifs de la CS
  - Conditions pour la clientèle (ratio) 4 ans et 5 ans (espace disponible)
  - Aider les parents démunis face aux comportements de leur enfant
  - La technologie favorise la solitude ⇒ Comment l'utiliser efficacement et Sensibiliser aux TICS?
  - Ergothérapie ⇒ à développer, un besoin grandissant pour certains élèves
  - Comment aider à la maison ⇒ coaching parental
  - Arrêter d'ajouter des projets, prioriser des projets. On ne peut tout faire!
  - Mettre davantage en valeur la formation professionnelle
  - Excellence ⇒ on ne peut pas que favoriser les professions universitaires
    - différence de soi
    - → excellence = mot qui peut porter à confusion
  - Un PEVR qui nous rend fiers de la qualité du service que nous offrons et nous permet d'affirmer nos convictions!
    - → être fiers de ce qu'on fait!

### 7. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

À la suite de l'analyse des sondages, du contexte et du travail d'analyse du comité pilotage, nous avons rédigé notre projet éducatif en assurant une cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Sommets. Notre projet éducatif s'inscrit dans le même

esprit que ce plan, vise à le soutenir et adhère à son contenu en y puisant plusieurs enjeux, orientations et objectifs. À ce titre, vous pouvez consulter le tableau qui suit au point 8.

Par ses propres cibles, le projet éducatif de l'école du Val-de-Grâce cherche à contribuer à l'atteinte de celles du PEVR.

# 8. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Enjeu	Cohérence avec le PEVR	Orientation	Objectif	Indicateur	Cible	Situation actuelle
1. La réussite éducative de tous selon les besoins de chacun ** mots-clefs: moyens variés, support, soutien, apprentissage différencié	2.5.1 2.5.2 2.6.1	1. Encourager le développement et la qualité des pratiques pédagogiques probantes et des ressources éducatives	1. Allouer du temps au développement pédagogique	Temps octroyé par membre du personnel enseignant et éducateur	Que chaque membre du personnel enseignant et éducateur en bénéficie	Selon la demande
	1.1.3 1.2.3	2. Offrir à tous les élèves de meilleures conditions pour apprendre et réussir	1. Connaître les élèves en cernant les besoins de chacun	Temps octroyé pour la concertation entre les intervenants qui gravitent autour de l'élève	Au moins quatre moments chaque année, y compris une rencontre avec les parents	Portrait de classe évolutive et présentant les besoins des élèves
	1.2.5		2. Maintenir les taux de réussites des élèves à risque	Un objectif ciblé par élève à risque	Atteindre l'objectif visé pour chaque élève à risque	Non mesuré
	1.2.1 1.2.2		3. Mobiliser les ressources qui répondent le mieux aux besoins de chaque élève	Liste des ressources offertes à chaque élève à risque	Chaque élève HDAA reçoit le service approprié	Liste inexistante
2. Milieu de vie bienveillant et ouvert ** mots-clefs : rôles, élèves, parents, personnel et direction	3.7.1 3.7.3	1. Valoriser une saine communication	1. Assurer un échange d'information pertinente au développement de l'élève	L'école ainsi que chaque groupe-classe utilise son plan de communication et l'adapte aux réalités des familles	Capacité de communiquer avec chaque famille	Moyens précisés en début d'année
	<b>2.3.1</b>		2. Favoriser les habiletés sociales chez les élèves	Utilisation de stratégies de résolution de conflit par les élèves	Diminution du nombre de situations de conflit ou gestion efficace, positive et affirmative des conflits par les élèves	Sondage PACVI

Enjeu	Cohérence	Orientation	Objectif	Indicateur	Cible	Situation
	3.7.2 3.7.3 3.7.4	2. Favoriser l'engagement et la participation de la communauté	Multiplier les     occasions de     présence des     parents et     membres de la     communauté     dans l'école	Présence des parents et membres de la communauté dans l'école. (fréquence et nombre)	Recenser les présences et collaborations à chaque occasion	Bon taux de participation, mais la présence n'est pas comptabilisées
3.Milieu d'apprentissage innovant, stimulant et actif ** mots-clefs: activité. physique, créativité, formation, goût d'apprendre, offre variée, passions	1.1.1 1.2.5 2.4	Permettre     aux élèves     d'explorer des     champs     d'intérêt variés	1. Exposer les élèves à une variété d'activités et de projets	Le niveau de motivation des élèves dans le cadre des activités qui sont offertes et qui bonifient le PFEQ	Établir l'impact des activités sur la motivation de tous les élèves, notamment les élèves à risque	Liste inexistante

#### 9. Transmission et diffusion du projet éducatif

Dans un premier temps, nous informerons nos partenaires en leur acheminant une copie de notre projet éducatif. Dans un deuxième temps, nous le publierons sur le site internet de l'école. Chaque année, il sera présenté à l'assemblée générale annuelle des parents. Finalement la direction remettra une copie du projet éducatif à tout nouveau membre du personnel, et s'assurera que chaque employé le fasse vivre à travers toutes les facettes de son travail. Le document sera accessible sur notre site de partage interne, avec les autres documents importants de notre école.

### 10. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Une fois le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement de l'école, l'équipe-école déterminera des moyens qui lui permettront d'appliquer et d'atteindre ses différents objectifs.

L'équipe-école fera approuver les moyens retenus par la direction de l'établissement (LIP, article 96.15). Celle-ci adaptera, au besoin, les moyens selon les ressources financières, les ressources humaines et les résultats obtenus.

La direction élaborera des outils de suivi de gestion et observera périodiquement la progression des résultats. À titre d'information, elle présentera aux différents collaborateurs engagés et aux membres du conseil d'établissement les moyens retenus et les résultats obtenus.

Annuellement, le projet éducatif sera révisé par la direction (si nécessaire, avec la consultation des acteurs impliqués) pour tenir compte des nouvelles orientations indiquées par le ministre ou des changements importants dans le contexte de l'établissement d'enseignement (par exemple, un changement quant au bassin d'alimentation).

L'élaboration du prochain projet éducatif devra être mise en œuvre avant l'échéance de celuici.

### 11. Reddition de comptes du projet éducatif

L'établissement d'enseignement suivra et analysera le degré d'atteinte des objectifs ainsi que l'efficacité des moyens mis en place pour réaliser ses engagements.

La direction de l'établissement s'appliquera à répondre aux attentes de la commission scolaire quant à la périodicité de l'évaluation et le contenu du projet éducatif de l'établissement.

Un document de reddition de comptes sera produit chaque année.